



Cahier des charges de la formation Ouverture de blocs sur SAE

Formation pour obtention du
Brevet fédéral d'ouverture de blocs sur structure artificielle d'escalade.

Approuvé en CP du 13/11/2025

Table des matières

1. Le cadre de la formation	2
2. Champ d'action et compétences	2
2.1. Profil de candidat.....	2
2.2. Profil de fonction	2
2.3. Compétences finales à maîtriser.....	2
3. Modalités d'organisation	3
3.1. Pouvoir organisateur	3
3.2. Encadrement	3
3.3. Mode d'organisation	3
3.4. Contenu.....	4
4. Informations pratiques	4
4.1. Coût	4
4.2. Durée	4
4.3. Taille du groupe.....	5
4.4. Matériel personnel nécessaire.....	5
4.5. Responsabilité & Assurance	5
4.6. Sécurité	5
4.7. Evaluation.....	6
4.8. Délivrance et validité du brevet	6

1. Le cadre de la formation

L'objectif de la formation **Ouverture de blocs sur SAE** est d'acquérir des connaissances et des aptitudes suffisantes, tant techniques que sécuritaires, afin d'ouvrir des blocs sur Structure Artificielle d'Escalade.

2. Champ d'action et compétences

2.1. Profil de candidat

- ✓ Être âgé d'au moins 18 ans
- ✓ Être un grimpeur·euse actif·ve et confirmé·e depuis plus de 2 ans
- ✓ Avoir un niveau de minimum 6b après travail
- ✓ Être en ordre d'affiliation au Club Alpin Belge

2.2. Profil de fonction

La réussite de la formation *Ouverture sur SAE Bloc* garantit l'obtention d'un brevet fédéral reconnu par le CAB & le KBF.

Le·a breveté est compétent·e pour démonter et ouvrir des blocs dans le cadre d'un renouvellement et d'une gestion quotidienne sur structure artificielle d'escalade.

Le·e breveté n'est pas compétent·e pour ouvrir des blocs le cadre d'une compétition régionale ou nationale.

2.3. Compétences finales à maîtriser

SAVOIRS :

- Le protocole de sécurité
- Les différentes gestuelles
- Les règles d'ouverture

SAVOIRS-FAIRE :

- Placer une zone de sécurité au sol
- Assurer sa sécurité sur échelle
- Démonter une voie en sécurité
- Ouvrir des blocs entre 3+ et 6c

SAVOIRS-ETRE :

- S'adapter à la politique d'ouverture des différentes salles

3. Modalités d'organisation

3.1. Pouvoir organisateur

Le pouvoir organisateur est le Club Alpin Belge, Fédération Francophone d'Escalade, d'Alpinisme et de Randonnée (CAB).

Le CAB maîtrise l'ensemble de la gestion de la formation, ce qui comprend principalement :

- Les lieux, les calendriers, les horaires ;
- Les inscriptions et les convocations ;
- La coordination et rémunération des formateur·rices ;
- Le respect du cahier des charges ;
- La gestion du budget ;
- La délivrance du brevet fédéral.

Le CAB définit le support écrit du cours en accord avec un groupe d'expert·es dans le domaine. Il pourra évoluer selon l'évolution des pratiques et des normes de sécurité.

3.2. Encadrement

Le CAB nomme et gère la liste des formateur·rices et maîtres de stage.

Les niveaux de qualification et d'expérience requis pour donner la formation ou encadrer les stages sont, soit :

- être ouvreur·e régional·e en bloc reconnu par CMBel
- être ouvreur·euse reconnu·e par la fédération (CAB/KBF) avec à son actif l'ouverture de minimum 100 bloc

Le·a formateur·rice devra aussi rencontrer le CAB qui s'assurera de l'homogénéité des formations.

Une liste des formateur·rices et maîtres de stage agréés est accessible sur le site internet du Club Alpin Belge. Toute personne non reprise dans cette liste peut adresser sa candidature au CAB.

3.3. Mode d'organisation

Le CAB, ou un cercle en accord avec le CAB, organise une formation et en diffuse les informations pratiques (formateur·rice, lieu, horaires). Toute personne intéressée, avec le profil adéquat, peut s'y inscrire via le canal proposé par le CAB.

La mise en place d'une formation se fait à l'initiative du CAB ou suite à une demande d'un cercle au CAB.

Les paiements et leur suivi se font au CAB.

Le·a formateur·rice veillera à assurer l'encadrement et le suivi des stages. Iel relaiera les informations et l'état d'avancement de chaque participant·e, via un canal défini d'un commun accord avec le CAB.

3.4. Contenu

Le CAB veille à mettre à disposition des participant·es un support de cours accessible via le site www.clubalpin.be.

Le programme et le contenu de la formation est divisé en 4 thématiques :

Thématique 1	Thématique 2	Thématique 3		Thématique 4
Cadre institutionnel & législatif	Facteurs déterminants de l'activité & de la performance	Aspects sécuritaires & préventifs		Ethiques & déontologie
Présentation de la formation et des limites du brevet	Ouverture, gestuelle, public cible	Mise en place matériel, sécurité, EPI	Prévention des blessures	Règles de bonnes pratiques à destination d'une ouverture commerciale
30 min	12 heures	1 heure	1 heure	1h30

Le·a formateur·rice s'engage à utiliser le support de cours comme ligne de conduite. Iel est conscient que ce syllabus n'est pas exhaustif et que ce sont ses apports personnels, son expérience, ses *trucs et astuces* qui feront la qualité de la formation.

Il peut, en supplément, proposer des notes, documents, pièces didactiques, qu'iel juge utiles pour la bonne compréhension des contenus.

4. Informations pratiques

4.1. Coût

Le coût de la formation permettra de couvrir les frais de location de la salle et rémunération du·de la formateur·rice.

4.2. Durée

La formation complète dure 26h dont 16h de cours et 10h de stage. Le stage doit avoir lieu dans les 6 mois qui suivent la formation et comprend 2 séances d'ouverture, de minimum 5 heures, dans deux salles différentes et l'ouverture de 4 blocs.

La présence à l'entièreté de la formation est obligatoire.

4.3. Taille du groupe

Le nombre de personnes acceptées en formation est de 6 à 10 participant·es par formateur·rice.

Le CAB se réserve le droit d'annuler une formation faute de participant·es.

4.4. Matériel personnel nécessaire

Le·a participant·e doit se munir de son matériel personnel :

- une paire de chaussons
- chaussures d'approche ou chaussons confortables
- une paire de gants de travail
- un casque ou des intra anti-bruit
- des lunettes de protection
- une visseuse avec embouts

4.5. Responsabilité & Assurance

La personne inscrite doit être en ordre de cotisation auprès du CAB. Elle est alors couverte en responsabilité civile et en accident individuel dans les limites du contrat d'assurance du CAB.

Dans le cadre de son activité sportive et de son activité professionnelle en SAE, le·a breveté prend les mesures nécessaires pour que sa responsabilité civile soit couverte par un contrat d'assurance dont les conditions sont définies par les règles usuelles en la matière.

4.6. Sécurité

- ✓ Chacun est responsable de sa sécurité.
- ✓ Le contrôle et l'autocontrôle sont permanents.
- ✓ Le·a formateur·rice intervient d'autorité dans chaque situation d'insécurité observée.
- ✓ Les situations d'insécurité observées font l'objet d'une action corrective immédiate et d'un bilan dans la journée à l'initiative du formateur. Cette démarche est essentiellement didactique.

4.7. Evaluation

L'évaluation se déroule sous forme d'un stage de 10h – soit 4 blocs à réaliser en 2 séances d'ouverture de 5 heures, de préférence dans deux salles différentes. Le stage doit être validé par un·e maître de stage reconnu·e par la fédération.

La fiche de stage est à faire compléter par le·a maître de stage et à envoyer à formations@clubalpin.be afin de valider le brevet. Le stagiaire devra répondre aux exigences de cette fiche pour valider sa formation, autrement iel pourra effectuer un autre stage.

Le·a maitre de stage est tenu·e de mettre en échec le·a stagiaire si :

- une ou plusieurs faute de sécurité sont commises,
- l'ouverture n'est pas concluante et ne respecte pas les délais.

En cas d'échec, le responsable des formations devra être mis au courant. Si l'échec est d'ordre sécuritaire, le·a stagiaire devra refaire la formation. Si l'échec est d'ordre qualitatif, iel pourra refaire son stage de façon à engranger de l'expérience.

4.8. Délivrance et validité du brevet

Le brevet est délivré par le CAB à toute personne ayant suivi l'entièreté de la formation et réussi son stage.

Le brevet est valable à vie, sauf contre-indications.

Le Club Alpin Belge

Jonathan VARD - Responsable des formations fédérales

CLUB ALPIN BELGE, fédération francophone d'escalade, d'alpinisme et de randonnée - A.S.B.L. Avenue Albert 1er, 129 à 5000 Namur

RPM 0418 823 432 | Fédération sportive reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles

EVALUATION STAGE – OUVERTURE BLOC SAE

Référence de formation (spécifier l'année) : BLOC OSAE

Nom et prénom du·de la STAGIAIRE	
Nom et prénom du·de la maître de stage	
Dates et durée du stage (total 10h)	
Salle d'escalade	
Adresse	

Evaluation du stage selon la grille des critères reprise au verso (entourer les mentions correctes)

Sécurité	NA	<input checked="" type="radio"/>	EVA	<input checked="" type="radio"/>	A	AM	<input checked="" type="radio"/>
Niveau de la voie	NA	<input checked="" type="radio"/>	EVA		A	AM	
Efficacité	NA	<input checked="" type="radio"/>	EVA		A	AM	

Le·a stagiaire a réussi s'iel a bien ouvert 2 blocs au cours d'une session d'ouverture et a obtenu un A ou un AM dans chacun des 3 aspects ci-dessus.

Entourer la mention correcte

Le·a stagiaire a réussi / n'a pas réussi son stage d'ouverture de voies.

Remarques particulières du·de la maître de stage, spécialement pour justifier un NA ou EVA

Signatures et dates		
1. Maître de stage	Date	Signature
2. Candidat·e		

Document à renvoyer dûment rempli à votre formateur·rice et à la Fédération

EVALUATION CRITERIEE OUVERTURE DE VOIE EN SAE

Sécurité

- NA** le·a stagiaire a commis une faute grave mettant sa sécurité ou celle d'une autre personne en danger
- EVA** le·a stagiaire a commis plusieurs fautes susceptibles d'augmenter les risques d'accident pour lui·elle-même ou d'autres personnes
- A** le·a stagiaire est conscient·e des risques sécuritaires en rapport avec l'ouverture et iel prend les mesures nécessaires pour les limiter
- AM** le·a stagiaire prend directement toutes les mesures et anticipe même pour prévenir d'autres risques mêmes mineurs

Niveau du bloc

- NA** le niveau du bloc est franchement inférieur ou supérieur au niveau demandé avec une différence de 3 sous-niveaux (par exemple par rapport au niveau demandé 5b, le bloc est de niveau 4b ou 6b)
- EVA** le niveau du bloc est inférieur ou supérieur au niveau demandé avec une différence de plus de 2 sous-niveaux (par exemple par rapport au niveau demandé 5b, le bloc est de niveau 4c ou 6a), la gestuelle pour la progression est toujours la même
- A** le niveau du bloc est approximativement au niveau demandé avec une différence d'un sous-niveau (par exemple par rapport au niveau demandé 5b, le bloc est de niveau 5a ou 5b), la gestuelle est un peu variée
- AM** le niveau du bloc correspond au niveau demandé et la gestuelle est intéressante

Efficacité

- NA** le·a stagiaire n'arrive pas à construire la voie avec efficacité en utilisant efficacement les outils à sa disposition ou iel perd beaucoup de temps à décider de la gestuelle à mettre en place. Au final, seuls 2 blocs sont réalisés au cours des deux sessions
- EVA** le·a stagiaire hésite encore trop soit au niveau maniement des outils soit au niveau décision de mise en place de la gestuelle, seuls 3 blocs sont réalisés au cours des deux sessions.
- A** le·a stagiaire améliore avec le temps qui passe le maniement des outils et la décision de la gestuelle, les 4 blocs sont réalisés avec des améliorations possibles
- AM** le·a stagiaire maîtrise le maniement des outils et se décide assez rapidement sur la gestuelle, les 4 blocs sont réalisés en laissant du temps pour des améliorations et des tests